

Les enjeux de l'impôt sur le revenu prélevé à la source du salaire (PAS)

OBJECTIFS

- **Comprendre** les objectifs de la réforme
- **Connaître** le fonctionnement du PAS
- **Identifier** les impacts du PAS sur la feuille de paie
- **Connaître** les obligations de l'employeur
- **Comprendre** le principe de "l'année blanche"



PROGRAMME

L'intérêt de la réforme

- Contemporanéité : fin du décalage d'un an entre le revenu et son impôt
- Les personnes concernées
- Le planning de mise en œuvre

La fixation du taux de l'impôt et définition de l'assiette

- Les relations avec l'administration fiscale
- Les éléments de rémunération 2019 tous imposés avec prélèvement à la source ?
- La détermination des taux : « réel », neutre, avec le quotient conjugal ou individualisé ? modulé ?
- La modification du taux
- L'information du taux par la DSN avec le CRM
- L'architecture des bulletins de paie : les nouvelles mentions obligatoires sur les bulletins de salaire
- Les cas particuliers : ceux des IJSS, salaires variables et CDD courts
- Le « rescrit fiscal » (ou demande d'explication officielle en sécurisation) sur les revenus exceptionnels ou non-exceptionnels
- Les pratiques professionnelles prohibées
- Les sanctions aménagées pour les employeurs

2018 : l'année blanche

- Que deviennent les revenus de 2018, l'année blanche de transition ?
- Les revenus non-exceptionnels ou exceptionnels frappés (ou non frappés) du prélèvement à la source : vers une complexité monumentale
- Le CIMR (crédit d'impôt modernisation du recouvrement) 2018
- Le sort des crédits d'impôt 2018 au regard des niches fiscales
- La phase de préfiguration à partir de septembre 2018

L'implication de l'employeur et des représentants du personnel

- Comment avertir les salariés ? Que dire si le salaire net versé au salarié chute d'un coup ?
- Les employeurs ne doivent pas utiliser les nouvelles informations fiscales pour orienter leur politique salariale.
- La stratégie de l'employeur et l'analyse de ses conséquences sur les salaires et avantages sociaux des salariés
- Les prérogatives des représentants élus des salariés face à la problématique.
- Les craintes des DRH-RRH-Service Paie : le fisc pas seul interlocuteur du salarié contribuable !

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Méthodes actives Apports théoriques et réglementaires

EVALUATION

Evaluation de formation

UNE ATTESTATION EST REMISE EN FIN DE FORMATION

PUBLIC

Les représentants du personnel – IRP

Aucun pré-requis

DURÉE

1 jour (7 heures)